

Avenant au projet d'école : Scolarisation des TPS

EMPU Jean GIONO – Lyon 8ème

Mars-Avril 2023

I. Le cadre institutionnel réf. Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 Bulletin Officiel <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo3/MENE1242368C.htm>

« Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ; de nouveaux effectifs y seront consacrés dès la rentrée 2013.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local.

Aussi, pour garantir une répartition efficace des moyens en réponse aux besoins identifiés en concertation avec les partenaires, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) engageront des discussions avec les collectivités territoriales pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits et mettre en œuvre la priorité que constitue la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs concernés. »

Cette scolarisation répond à l'axe 2 du contrat de réseau REP+ « **Le réseau : lieu de bienveillance et d'exigence à la construction et l'épanouissement de l'élève citoyen** ».

Cette scolarisation répond à plusieurs axes du projet d'école de la maternelle Jean Giono :

Axes prioritaires retenus	Objectifs de réussite associés
Axe 1 : Une école qui organise les apprentissages et les articule sur l'ensemble du cycle	-Développer les compétences langagières de tous les élèves -Créer un climat scolaire favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative (personnels et usagers)
Axe 2 : Une école qui assure un respect de l'environnement de chacun par tous	-Créer un environnement épanouissant et sécurisant pour les élèves ; favoriser les pratiques coopératives -Favoriser le développement des compétences psycho-sociales ou des compétences sociales et civiques chez les personnels et les élèves
Axe 3 : Une école qui accueille les enfants et les parents dans leur diversité et assurer une scolarité de qualité pour l'ensemble des élèves	-Favoriser une meilleure inclusion des EABEP sans incidence négative sur le reste du groupe classe et le personnel encadrant -Améliorer l'accueil des élèves nouvellement scolarisés

II. Analyse de la situation

A. *Etat des lieux*

Besoins spécifiques sur le quartier au niveau de l'accueil des deux ans : peu de structures de garde ou de lieux de socialisation pour la petite enfance, familles éloignées de la culture scolaire, avec peu de moyens financiers, allophonie importante...

Sur les 5 dernières années, l'effectif accueilli varie de 20 à 27 TPS. Nous donnons priorité aux plus âgés même si des enfants nés entre mai et septembre ont pu être accueillis. Des inscriptions et rentrées en cours d'année ont pu être organisées depuis 2020 (rentrées en mars au maximum).

B. *L'école et ses capacités d'accueil*

- État des locaux et des équipements existants :

Actuellement (2022-2023), l'école compte :

- 2 classes de TPS/PS, dans le bâtiment A
- une salle de motricité servant également de dortoir l'après-midi (bâtiment A)
- des sanitaires adaptés : coté filles 8 WC / coté garçons 5 urinoirs et 4 WC (bâtiment A)
- un hall qui peut être utilisé comme espace de motricité (bâtiment A)
- une salle de BCD dans le bâtiment B.
- une deuxième salle de motricité dans le bâtiment B
- deux cours de récréation à rénover (végétalisation prévue à l'été 2024)
- un portail avec vidéophone et sonnerie sur le portable personnel de la directrice

- Dans la classe :

Mobilier adapté : tables et chaises à hauteur des enfants, espace cocoon disponible (canapé en mousse, tapis...), meubles bas permettant le regard des adultes sur l'ensemble des élèves.

- Les ressources humaines :

- Un.e enseignant.e + un.e ATSEM dans chaque classe de TPS, de préférence à temps plein
- Un.e service civique de novembre à juin chaque année
- Un.e Ambassadeur.rice du livre de novembre (janvier) à juin chaque année
- Une directrice entièrement déchargée (50% direction / 50% coordination REP+)

Les absences structurelles des ATSEM ont amené l'équipe à mettre en place un planning de rotation des ATSEM. Toutes les classes de l'école y participent, sauf les classes de TPS-PS. Il y a un.e ATSEM dans la classe chaque jour, mais selon les années, elle n'est pas forcément présente sur la totalité de la matinée (pause repas de 11h10 à 11h40).

III. Le projet d'accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans :

A. Les modalités d'organisation pédagogique

L'accueil des TPS peut être décliné selon les formes suivantes :

1. Classe homogène de TPS
2. Classe hétérogène TPS/PS.

Pour la rentrée 2022-2023, le choix a été fait par l'équipe de maintenir 2 classes hétérogènes de TPS/PS, avec des PS n'ayant pas été scolarisés précédemment.
Pour la rentrée 2023, il est envisagé selon les effectifs une classe homogène de TPS.

B. Les modalités d'organisation des espaces

Les espaces sont organisés pour répondre aux besoins :

a. Besoin de sécurité :

Les salles de classe sont en rez-de-chaussée, à proximité des sanitaires.

Prévoir des tables et chaises de petite taille.

Le matériel doit être adapté : les meubles ne dépassent pas la hauteur du visage d'un enfant et ne constituent pas des barrières visuelles : L'enfant peut toujours voir un des 2 adultes de la classe : l'enseignant ou l'ATSEM.

Recentrer les espaces de jeux au sein de la pièce pour que l'enfant puisse toujours avoir un contact visuel avec l'enseignant.

b. Besoin de mouvement :

Préconisations, salle peu encombrée facilitant la déambulation. Si possible, présence de matériel roulant (porteurs, vélos...)

En début d'année, libérer l'espace des tables et des chaises pour favoriser les coins et l'espace d'évolution motrice, dans la mesure du possible (capacités de stockage faibles sur l'école).

c. Besoin d'expérimentation :

Préconisations d'un espace livres avec albums cartonnés de différents formats, espace musical avec des boîtes à musique et des casques d'écoute, des suspensions sonores, outils à frapper..., espaces sensori-moteur pour construire, empiler, transvaser, verser, remplir... avec des blocs de construction de grand format, espace d'imitation simple (coin cuisine, bébé, docteur...) évoluant au fil de l'année, espace graphique avec plan incliné et outils scripteurs adaptés,.

d. Besoin de repos :

Un espace repli/refuge avec tapis, coussins pour permettre un temps de repos si besoin en milieu de matinée.

L'espace couchette est installé dans la salle de motricité l'après-midi

C. Modalités d'organisation de la journée

Besoin alimentaire

Préconisations : verre d'eau proposé de façon systématique en milieu de matinée.

Besoin de sommeil

L'accueil des TPS en couchettes l'après-midi est fonction :

- de l'adaptation de l'enfant à l'école,
- des capacités d'accueil de l'école (le projet « temps calmes » en place libère progressivement des places en couchettes, réservées en priorité aux élèves de PS).

Un accueil à partir de 15h00 peut être proposé aux enfants mangeant et se reposant à la maison.

Pour les enfants qui font la sieste à l'école, elle est organisée le plus près possible du repas, sur des lits couchettes. Un oreiller et une couverture marqués au nom de l'enfant sont fournis par la famille. Un doudou est conseillé. Le réveil échelonné avec un accueil personnalisé dans la classe (attente du réveil spontané de chaque élève).

Un accompagnement inter-métiers (enseignants/ATSEM/vacataires) est à mener pour un endormissement des élèves de qualité.

Besoin de sécurité affective :

Le futur élève de TPS rencontre l'école de manière progressive :

- Première rencontre à la fin du mois de juin qui précède la première rentrée (temps de classe en nombre d'élèves limité).
- Rentrée échelonnée de 2 jours minimum, puis adaptée aux besoins de chaque élève.
- Temps de récréation à adapter (lieu, enfants du même âge, moins d'enfants en même temps ...).
- Rituels à prévoir lors des transitions entre les différentes activités, en ne multipliant pas les changements de lieux au départ.
- Découverte du deuxième bâtiment de l'école à partir de la période 2 au plus tôt

Besoin particulier (fatigabilité) :

Les horaires d'entrée et de sortie peuvent être assouplis (par rapport à ceux des autres classes) selon une organisation concertée avec les parents, surtout en début d'année et aussi longtemps que nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant. (*cf circulaire n°2012-202 18/12/2012*)

Les pauses récréatives

Si les enfants de « moins de trois ans » ont besoin de se dépenser physiquement, d'explorer librement des espaces, ils ont aussi besoin de sécurité, et le changement de lieu peut les effrayer. La cour de récréation étant un espace très vaste, en début d'année, l'enseignant organisera des petites sorties dans la cour pour se familiariser avec le lieu et les espaces sans la présence d'autres classes. On essaiera de privilégier des temps de récréation en nombre restreint avec des enfants de la même classe d'âges ou d'âges proches (classes PS-MS). Les temps de récréation avec des GS seront proposés plus tard dans l'année pour travailler la coopération intergénérationnelle.

D. Relations aux parents

L'école maternelle, comme premier lieu de scolarisation, a une responsabilité particulière et première dans la construction de la confiance des parents vis à vis de l'école.

Il convient d'accueillir les parents, de s'informer sur l'enfant, de faire visiter l'école, de présenter les personnes qui y interviennent, d'expliciter la mission de l'école et ce que l'enfant va y apprendre, d'en décrire le fonctionnement, d'en donner les règles le plus précisément possible. Il est indispensable de réfléchir aux modalités de la séparation, de l'accueil quotidien de la famille dans la classe. Pour favoriser le bien-être des enfants, un accueil progressif est mis en place.

● Informer les futurs parents

Le RDV d'inscription est individuel et dure environ 15-20 minutes. Après vérification des informations administratives, un temps d'échanges a lieu entre les parents et la direction. Toutes les questions peuvent déjà être abordées si besoin. Une plaquette d'information de l'école est remise aux parents. Ils sont invités à revenir avec l'enfant pour un temps passerelle au mois de juin.

Les temps de découverte de l'équipe et des classes sont organisés au mois de juin : ils se déroulent en 2 temps.

Les familles et leurs enfants sont d'abord accueillis dans une classe avec une enseignante, un membre du RASED, et l'animatrice du Lieu Accueil Parents si possible. Les enfants découvrent les espaces et les jeux pendant que les parents échangent avec le personnel de l'école.

Par la suite, un temps collectif regroupe les familles avec la directrice de l'école et les membres du RASED : l'organisation générale de la scolarité est déclinée et les parents peuvent librement poser des questions.

Ce temps d'échange est important et permet d'envisager sereinement la première scolarisation de l'enfant.

En septembre, les TPS prêts pour la collectivité sont accueillis en classe. De nouvelles rentrées sont possibles en novembre et en janvier. Bien entendu, cet accueil progressif est modulable selon l'adaptation des enfants. Il préjuge aussi que les enfants n'ont plus besoin de couches en journée (exceptés les enfants en situation de handicap).

L'accueil sur la matinée peut être progressif en fonction des besoins et de l'adaptation des enfants (1h30, 2h30, toute la matinée).

L'accueil sur les après-midi est proposé progressivement dans la mesure du possible (1, puis 2 puis 4 après-midi par semaine, souvent à partir de janvier). Il est organisé en concertation enseignante-famille.

La cantine est déconseillée car le temps méridien marque une rupture importante (changement de lieux et de référent, mobilier non adapté aux plus petits, prise en charge avec enfants d'autres classes).

La garderie de l'après-midi est également fortement déconseillée car les journées d'école sont déjà très fatigantes, et qu'il y a de nouveau un changement de référent et de lieux. L'enfant risque de ne plus vouloir venir si les journées lui semblent trop longues, et cela même s'il a déjà fréquenté la crèche qui n'offre pas les mêmes conditions d'accueil.

● Accueillir les parents et les enfants à la rentrée :

La rentrée est échelonnée. Lors de la 1^{ère} journée, les enfants sont accueillis durant 1h30 avec leurs parents au sein de la classe puis enfants et parents regagnent la maison. Le deuxième jour, les parents et enfants bénéficient d'un temps d'accueil commun prolongé au sein de la classe puis les enfants restent seuls.

Il est important que les parents se rendent disponibles les 2 premiers jours de la rentrée scolaire car les enfants sont accueillis en petits groupes au sein des classes et que leur présence est nécessaire pour faciliter la séparation par la suite.

Selon l'adaptation de l'enfant, les horaires peuvent être aménagés. Il peut rester 1h, 1h30, 2h30 ou toute la matinée si tout se passe bien.

Il est important de préparer l'enfant à sa rentrée en lui parlant de l'école, de ce qu'il va y faire. Lui expliquer qu'il va rester avec sa maîtresse et les autres enfants, qu'il jouera avec eux et que ses parents viendront le chercher à la fin de la matinée.

Si besoin, l'enfant peut venir avec un doudou ou un petit objet de la maison.

Il est important de dire « au revoir » à son enfant, de le prévenir de son départ et ne pas partir en cachette. De même, il ne faut pas revenir sur ses pas une fois la séparation effectuée.

Il est important également pour l'enfant que le parent accepte de passer le relais à l'enseignant quel que soit le comportement de l'enfant (pleurs, excitation, indifférence...). Si besoin, l'enseignant et l'ATSEM se chargeront de le calmer.

Une réunion d'information avec la directrice aura lieu au cours de la première semaine d'école. Une réunion avec l'enseignante aura lieu dans les quinze premiers jours d'école.

E. Nouer les relations avec les structures de la petite enfance

Des rencontres avec les crèches sont prévues sur la fin de l'année scolaire pour les enfants qui rentreront à l'école l'année suivante : les professionnels des structures de petite enfance sont invités à venir à l'école sur les temps passerelle proposés aux familles afin de les accompagner avec leurs enfants.

Des échanges entre professionnels sont possibles avant ou après la rentrée scolaire afin de faciliter l'accueil des enfants déjà gardés en structure (échanges d'informations sur les besoins des enfants et leurs familles).

Une organisation mixte est possible sur le début d'année afin de faciliter une reprise professionnelle parentale notamment : accueil en classe de TPS le matin puis accueil en crèche/halte-garderie l'après-midi (transition effectuée par la famille) / accueil trois ou quatre jours à l'école et un ou deux jours en crèche/halte-garderie.